

21 juin 2012 -18:07

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2012

Dossiers introduits dans le cadre de la prudence budgétaire

Le Conseil des ministres a approuvé une série de dossiers de demandes d'engagements de crédits qui ont fait l'objet d'une évaluation favorable par le groupe de travail mis en place dans le cadre de la circulaire du 24 avril 2012 relative à la prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2012.

Il a en outre approuvé l'engagement de crédits pour :

- Fedict : prolongation du contrat pour l'environnement de développement et de validation du Web Content Management
- Financement d'initiatives et d'interventions de la Belgique en matière de prévention des conflits
- Québec : location d'une résidence de remplacement pour la résidence actuelle, propriété de l'Etat belge
- Octroi d'une subvention facultative à l'*asbl Nature et Progrès Belgique*
- Convention relative à l'évaluation du projet pilote de traitement médical assisté par diacétylmorphine
- Recrutement d'un chef de projet ICT via *Smals*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>